

---

TRIBUNAL DU CONTENTIEUX  
ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Affaire n° : UNDT/NY/2022/028  
Jugement n° : UNDT/2022/053  
Date : 31 mai 2022  
Original : Français

---

**Juge :** Joelle Adda

**Greffé :** New York

**Greffier :** Morten Albert Michelsen, Officer-in-Charge

NZEYIMANA

Contre

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
FG'N QTI CP KUCVKQP 'FGU'P CVKQP U'WP KGU

---

**JUGEMENT**

---

**Conseil du requérant :**

Néant

**Conseil du défendeur :**

ALD/OHR, UN Secretariat

## Requête

1. Le 27 Mai 2022, le requérant, un fonctionnaire de la Mission Multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), a introduit une requête tendant à révoquer la décision en date du 4 avril 2022, par laquelle son salaire des quatre mois à venir sera suspendu s'il ne justifie pas pourquoi [il] totalise 6 mois fœdugpeg non justifiéö.

2. Par email du 27 mai 2022, le Greffe a accusé réception de cette requête, adressée au Défendeur et a informé le Requêteur que conformément aux dispositions de l'article 11 de la Loi sur l'accès à l'information, le Requêteur a le droit de demander l'accès à l'information qu'il souhaite. Le Requêteur a été informé que le Défendeur a refusé de divulguer l'information demandée. Il était précisé plus loin que le présent jugement motivé du Tribunal interviendra ultérieurement. Le présent jugement constitue l'annonce de l'annonce.

## Considérants

3. En v86 210.079 3p0008873 0 59.44 841.2 redo4.44 463.o0.44 84141.2 r 167B4f70WB/F1 12 0 1 2

Affaire n° : UNDT/NY/2022/028

Jugement n° : UNDT/2022/053